

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**I –** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Février 2019

**II – COMMISSION DES FINANCES**

**016/2019** – Affectation du résultat 2018 sur le BP 2019 - Budget ville et annexes

**017/2019** – Adoption du Budget Primitif 2019 – Ville et annexes – Synthèse du Budget Primitif 2019

**018/2019** – Fixation des taux d'imposition 2019

**019/2019** – Subvention au complexe touristique de Clarens

**020/2019** – Demandes de subventions dans le cadre du nouveau plan de soutien au milieu associatif

**021/2019** – Tarif d'occupation du domaine public-camion d'outillage

**III – QUESTIONS DIVERSES**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 09 AVRIL 2019**

Le neuf avril deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELJALOUX régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Julie CASTILLO, Maire.

Présents : Mme CASTILLO, Maire, M. BOLDINI, Mme FRAUCIEL, M. DOUCET, M. DUCASSE, Mme CASTAGNET, Mme DA COSTA FREITAS, Mme ABADIA, Mme MULET, Mme TAUZIN, Mme COULON, M. TERMES, M. REMAUT, Mme ZANETTE, Mme COSTA, Mme GIRARD, Mme VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : M. PHILIPPE a donné pouvoir à M. DUCASSE, M. LANZUTTI a donné pouvoir à Mme DA COSTA FREITAS, M. GERBEAU a donné pouvoir à M. DOUCET, M. FAURICHON DE LA BARDONNIE a donné pouvoir à Mme CASTILLO, M. SANS a donné pouvoir à M. BOLDINI, M. BELLOC a donné pouvoir à Mme VIDAL.

Absents : M. LAMBROT.

Secrétaire de séance : Monsieur BOLDINI Jean-Baptiste.

Madame le Maire ouvre la séance et demande une minute de silence à la mémoire de Patrick Arès, Conseiller municipal récemment disparu.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel.

Madame Vidal demande la parole pour rendre hommage à monsieur Arès :

« En préambule, je voulais à mon tour rendre hommage à Patrick Arès, en toute humilité. Ce fut selon moi un élu de ce conseil respectueux et respectable et ce malgré nos divergences, investi dans la commune sur les questions de sécurité comme vous le savez, et passionné de sport : golf, rugby...

Je garderai de lui en mémoire un homme bon vivant, avec de l'humour, un homme engagé. Patrick, enfin c'était un regard, un sourire... un homme que la vie n'avait pas toujours épargné aussi.

Je tenais donc à avoir une pensée ce soir pour lui, son entourage et ses amis dont certains vous faisiez partie.

**I – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2019 :**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 février 2019 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

**II – COMMISSION DES FINANCES :**

Monsieur Boldini présente les affectations de résultat, les budgets primitifs de la commune, la subvention au complexe touristique de Clarens.

Monsieur Boldini précise que le montant définitif de la dotation globale de fonctionnement vient d'être connu et qu'il est en baisse. Il convient donc de diminuer les dépenses imprévues de 30 000 euros environ.

Madame Vidal fait la déclaration suivante :

« Je tiens à émettre deux idées sur le budget communal.

Premièrement, je ne pourrai pas voter autrement que les années précédentes, c'est-à-dire en m'abstenant parce que ce budget 2019 (même si vous proposez de ne pas augmenter les taux) porte toujours la même marque : celle d'impôts locaux lourds dus à une dette encore trop élevée.

Je ne souhaite pas m'étendre davantage sur ce sujet car je ne cesse de le répéter de budget en budget et nous échangeons toujours les mêmes mots dans ces circonstances.

Deuxièmement, à propos de la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui est descendue en arrondissant de 926.000€ à 432.000€, je suis persuadée qu'il nous faut le faire savoir à la population.

C'est pourquoi je vous propose Madame le Maire de soumettre au vote le vœu suivant, en vue de l'émettre en direction du gouvernement :

La dotation globale de fonctionnement est un due aux communes.

Nous élu(e)s du Conseil municipal de Casteljaloux, je l'espère unanimes, tenons à signifier au gouvernement que nous ne voulons plus supporter les transferts de charges de l'Etat que représente la baisse de la dotation globale de fonctionnement pourtant due aux communes.

En 7 ans, la dotation globale de fonctionnement est descendue à Casteljaloux de 926.000€ à 432.000€.

Nos communes n'en peuvent plus. Ce transfert qui dure depuis plus de 10 ans est insupportable parce qu'il est forcément répercuté sur les contribuables qui ont déjà payé leurs impôts à l'Etat, dont la TVA.

La dotation globale de fonctionnement pleine et entière doit revenir aux communes et aux territoires. ».

Madame le Maire déclare qu'elle s'abstiendra de redonner une réponse sur les taux. En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, elle est parfaitement d'accord. Cette baisse de la part de l'Etat a justifié la maîtrise des dépenses à laquelle la commune s'est astreinte. Elle pense que le meilleur moyen de faire remonter le souhait des collectivités est de présenter une motion au cours du prochain Conseil municipal.

Monsieur Boldini partage cet avis.

Madame le Maire soumet ensuite les rapports au vote :

La délibération concernant l'affectation des résultats est soumise au vote et adoptée à la majorité avec deux abstentions (Madame Vidal et, par procuration, monsieur Belloc).

La délibération concernant l'adoption du BP 2019 est soumise au vote et adoptée à la majorité avec deux abstentions (Madame Vidal et, par procuration, monsieur Belloc).

La délibération concernant les taux d'imposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

La délibération concernant la subvention au complexe touristique est soumise au vote et adoptée à la majorité avec deux abstentions (madame Vidal et, par procuration, monsieur Belloc).

**020/2019 – Demandes de subventions dans le cadre du nouveau plan de soutien au milieu associatif :**

Monsieur Ducasse présente le rapport suivant :

Au cours de la réunion du Conseil municipal du 5 juillet 2017, Madame le Maire a proposé de lancer un programme de soutien renforcé aux associations.

La première étape de cet engagement a consisté à adopter un règlement d'attribution des subventions pour poser un cadre unique, explicite et clairement défini.

Sur le fondement de ce règlement et des critères d'attribution qui y sont consignés, une commission ad hoc s'est réunie le 15 mars 2019. Après avoir délibéré et analysé l'ensemble des éléments portés à sa connaissance, elle a fait les propositions de subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Niveau sportif</b>	<b>Budget total de fonctionnement</b>	<b>Montant de la subvention sollicité</b>	<b>Montant de subvention de fonctionnement proposé pour l'année 2019</b>
USC rugby	3 ème club élite du département	385 650 €	60 000 €	60 000 €
Cyclo club casteljalousain			5 000 €	4 000 €
Tennis club de Casteljaloux	Tournois de niveau national et international	31 746 €	3 400 €	3 400 €
Handball club de Casteljaloux		28 550 €	8 000 €	7 000 €
Club athlétique casteljalousain		38 000 €	24 000 €	3 000 €
Judo club casteljalousain			1 500€	1 500€
Castel gym		6 280€	1 000€	1 000€
Badminton		1 334 €	200 €	200 €
Aikido		1 800 €	400 €	300 €
Castel Jump			1 000 €	1 000 €
Les pêcheurs de l'Avance			1 010 €	1 010 €

Pétanque casteljalousaine			2 000 €	1 000 €
Rando Castel		58 720 €	1 000 €	800 €
Rando de l'Avance		21 520 €	800 €	800 €
SHR de la randonnée forestière			100€	100€
Société de chasse			2 082€	1 550€
Association les Z'anim'J		17 145€	3 082€	2 000€
Association des parents d'élèves institution Sainte-Marie (classe verte)			274€	274€
Coopérative scolaire maternelle			350€	350€
APE Samazeuilh			250€	250€
Loisirs en pays d'Albret			110€	110€
Taridon s'éveille			250€	250€
ARAC			100€	100€
CATM			160€	160€
ANACR			100€	100€

Le Souvenir Français			100€	100€
Médailleurs militaires			100€	100€
UFAC			210€	210€
ULAC			100€	100€
Donneurs de sang de Casteljaloux			110€	110€
ADMR		971 517€	300€	300€
Mutilés du travail (FNATH)			300€	300€
Assaut des assos			460€	460€
Castel FM			2 000€	2 000€
Ciné 2000			23 000€	18 000€
Chœur en harmonie		4 018€	2 000€	1 000€
Musick à l'Avance		13 000€	500€	500€
Les amis de Casteljaloux			200€	200€
Les vieux moteurs gascons			1 584€	1 000€
Les joyeux retraités			1 000€	1 000€

Mission locale de la Moyenne Garonne			2 300€	2 300€
Association climatologique de la moyenne Garonne		500 000€	200€	100€
Chrysalides 47			500€	500€
Comité des fêtes		14 000€	2 500€	1 500€
Coursayres			1 500€	1 500€
Foyer socio-éducatif collège J. Rostand		3 262€	350€	350€
Association du golf		28 811€	1 200€	1 200€
Le cabanon de la piscine		2 500€	1 000€	1 000€
Omkar yoga		792€	150€	150€
Sauvetage et prévention secourisme		9 873€	5 000€	1 000€
Association sportive les Bruyères		1 201€	250€	250€

Conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les subventions votées d'un montant supérieur à 23 000 euros doivent faire l'objet d'une convention d'objectif.

C'est le cas de l'Union sportive de Casteljaloux rugby (USC). Madame le Maire propose donc d'adopter la convention afférente en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 5 juillet 2017,  
Vu l'examen des demandes opéré par la commission prévue à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'octroyer les subventions de fonctionnement proposées au rapport,
- d'adopter la convention d'objectifs jointe en annexe et d'autoriser madame le Maire à la signer avec l'USC.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Madame GIRARD, Madame COSTA, Monsieur LANZUTTI, élus membres d'une association, n'ayant pas pris part au vote.

Madame le Maire précise que l'ensemble des subventions sont votées en même temps que le BP et que la deuxième session de septembre est supprimée, pour des raisons comptables. Elle remercie le service de monsieur Massaly pour le travail accompli. Tous les dossiers ont été rendus complets par les associations et ils ont été analysés. Chacun peut consulter les dossiers en s'adressant au service de monsieur Massaly.

**021/2019 – Tarif occupation du domaine public camion-outillage :**

Il existe un tarif d'occupation du domaine public pour les commerçants non sédentaires du marché, ainsi que pour les food-trucks.

Madame le Maire propose de créer un tarif d'occupation pour les camions de vente de matériel d'outillage.

Madame le Maire propose de fixer le tarif à 40 euros par jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

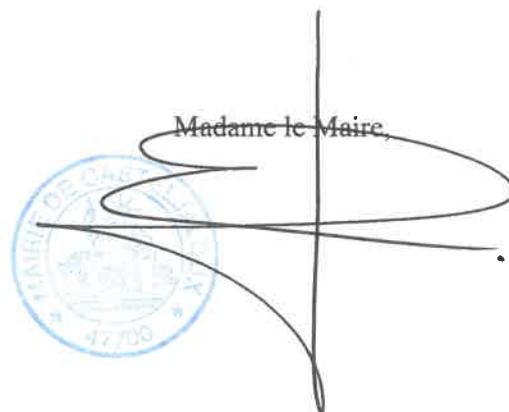
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le tarif d'occupation du domaine public pour les camions de vente d'outillage à 40 euros par jour.

Délibération adoptée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, Madame le Maire lève la séance à 19h30

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Maire,



Mme CASTILLO 	M. BOLDINI	Mme FRAUCIEL	M. DOUCET	M.DUCASSE
Mme CASTAGNET	Mme DA COSTA FREITAS	Mme ABADIA	Mme MULET	Mme TAUZIN
Mme COULON	M. TERMES	M. REMAUT	Mme ZANETTE	Mme COSTA
Mme GIRARD	Mme VIDAL			